

Conseil du 20^e arrondissement de Paris

Séance du lundi 22 février 2021

Vœu de l'Exécutif

relatif à l'amélioration des conditions de travail au sein du Service Social de proximité (SSP) du 20^e arrondissement et à l'amélioration de la prise en charge sociale des habitant.es

Considérant la lettre des organisations syndicales (GCT – SSP et SUPAP - FSU) publiée le 21 janvier relative au service social de proximité (SSP) de la section du 20^e du Centre d'action social de la Ville de Paris (CASVP) ;

Considérant les démarches entreprises immédiatement par le Maire de l'arrondissement et son adjoint en charge des solidarités et des affaires sociales auprès de la direction de la section du 20^e du CASVP et de l'adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion ;

Considérant que les remarques et demandes de ces mêmes organisations syndicales relèvent pour partie d'une situation ancienne ;

Considérant que ces mêmes difficultés se sont amoindries suite au changement de l'équipe d'encadrement en janvier 2020 sans que cela ne permette d'éviter la vacance de postes malgré les nouvelles affectations suite au dernier concours de sélection de la Ville de Paris ;

Considérant que ces difficultés tiennent également à des éléments spécifique au 20^e, que ce soit par la complexité du travail social face au cumul des difficultés, mais également à la difficulté pour ces mêmes travailleurs.euses sociaux.ales de se loger à un coût abordable à Paris et dans le 20^e ;

Etant entendu que ces éléments ne sont pas propres au 20^e arrondissement, mais concernent également le 18^e arrondissement (qui a en commun avec le 20^e une moindre accessibilité du lieu de travail vis-à-vis des transports en commun) et dans une moindre mesure le 19^e arrondissement ;

Considérant que la crise sanitaire provoque une déflagration sociale qui impacte durement les habitant.es du 20^e et entraîne pour les services sociaux et ses agents une augmentation des ayants droits et des sollicitations, alors même que les confinements successifs et les protocoles sanitaires ont également bouleversés l'organisation de leur travail déjà impactée par les nombreuses vacances de postes ;

Considérant pour autant qu'il n'y a pas de fatalité à cette situation, notamment au regard des concours, mais également l'évolution des mécanismes incitatifs pour favoriser les vocations et les affectations dans les arrondissements du nord-est parisien ;

Considérant que dans les Espaces Parisiens de l'Insertion, il a été créé 10 postes supplémentaires afin de maintenir la qualité du suivi des bénéficiaires face à l'augmentation du public accueilli du fait de la crise sociale consécutive à la crise sanitaire ;

Considérant qu'au-delà des améliorations nécessaires relevant du dialogue social interne et du remplacement des postes vacants, les difficultés rencontrées par les travailleurs.euses sociaux.ales sont aussi la résultante de choix politique nationaux qui induisent, par rigueur budgétaire, un désinvestissement humain et une mise sous pression globale des services sociaux ou intervenant dans le champs social de différentes administrations ;

Considérant au contraire la volonté politique de la Ville de Paris de privilégier une logique d'accueil physique, sans rendez-vous et d'accessibilité téléphonique, illustrée notamment par les guichets uniques mis en œuvre par le Nouveau Paris Solidaire ou les Espaces Parisiens d'Insertion ;

Considérant le travail entrepris par la Coordination social de territoire de la Direction social de territoire (DST) EST quant au dispositif PAIS qui, à défaut de pallier aux désinvestissements pointés, permet d'améliorer la coordination des acteurs.trices et la lisibilité pour les usager.ères et ayants droit ;

Etant entendu que l'accueil des habitant.es par le service social dans les meilleures conditions pour ces derniers mais également pour les agents, que l'impératif de lutte contre la facture numérique, le non recours aux droits et le développement de l'aller vers sont des priorités politiques ;

Considérant enfin l'attachement de la majorité du 20^e arrondissement au respect du dialogue social et à l'amélioration des conditions de travail de tou.t.es et - en particulier à l'aune de la crise sociale que nous traversons - des travailleurs.euses sociaux.ales du SSP et des agents de la section du 20^e du CASVP ;

Sur proposition d'Éric Pliez et des groupes de la majorité municipale du 20^{ème} arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La majorité municipale du 20^e :
 - poursuive la coordination de l'accueil des habitant.es et usager.ères dans le champ des solidarités et de l'action sociale entrepris par la CST dans le cadre du dispositif PAIS ;
- La direction du CASVP :
 - propose dans les meilleurs délais une réunion avec les représentants syndicaux et du personnels de la section du 20^e après les vacances d'hiver ;
- Le CASVP et la Ville de Paris :
 - dimensionne les concours de sélection des agents du CASVP afin de pourvoir les postes vacants dans le 20^e arrondissement dans les meilleurs délais ;
 - dans le cadre des réunions dédiées à l'attractivité de la ville de Paris et à la lutte contre la vacance prévue à l'agenda social 2021, mènent un travail d'identification des causes réelles de la vacance et proposent des solutions pour y remédier de façon pérenne ;
- Les administrations nationales du champ de l'action sociale :
 - développent une politique volontariste de l'accueil physique du public sans rendez-vous ainsi qu'un accueil téléphonique efficace, contrairement aux logiques politiques nationales qui entraînent depuis des années une raréfaction des créneaux d'accueil du public et une mise sous pression de leur personnel, au détriment de la qualité d'accueil et de traitement des situations individuelles des habitant.es et des travailleurs.euses sociaux.ales de la Ville de Paris ;
 - veillent à permettre une parfaite collaboration avec le SSP et les acteurs des solidarités du 20^e arrondissement lorsque solliciter sur leur champs d'intervention.